

INFORMATIONS IMPORTANTES POUR LA RENTRÉE 2024/2025

- 1) Les **ajournements** auront lieu le lundi, 16 septembre 2024.
- 2) La **rentrée scolaire** pour toutes les **classes de 7^e** est prévue pour **mardi, 17 septembre 2024** :
 - de **8:00** à 15:30 heures pour les classes de **7^eC** (enseignement secondaire classique)
 - de **9:00** à 15:30 heures pour les classes de **7^eG et 7^eP** (enseignement secondaire général et voie de préparation)

Les parents peuvent accompagner leur enfant pour l'accueil au lycée.

Pour toutes les **autres classes**, la rentrée est prévue pour **mercredi, 18 septembre 2024 de 8:00 à 15:30 heures**.

- 3) L'achat des manuels scolaires obligatoires gratuits se fera par le biais de chèques-livres établis par une plateforme centralisée du ministère appelée « **mybooks.lu** ». Tous les bénéficiaires disposeront d'un espace personnel auquel ils pourront accéder moyennant leur identifiant et mot de passe IAM. En cas d'incertitude, veuillez attendre la rentrée avant l'achat du livre en question.
- 4) La liste du matériel scolaire pour certaines branches (p.ex. éducation artistique) peut être consultée en temps utile sur notre site internet www.alr.lu
- 5) **En cas d'absence** pour cause de maladie ou toute autre raison, nous vous prions de nous avertir **avant 8:00 heures du matin** aux numéros suivants (valable pour toute l'année scolaire) :

 26 62 32-210 ou 26 62 32-211

 eleves@alr.lu

Le secrétariat des élèves est ouvert de 7:15 à 16:00 heures.

Néanmoins, il ne faut pas oublier de remettre à votre enfant une **excuse écrite** pour le/la régent(e). En cas d'absence de **plus de trois jours**, un **certificat médical est obligatoire** !

Si votre enfant est obligé de quitter le lycée durant les heures de cours (visite médicale, malaise, ...), le secrétariat des élèves doit en être informé impérativement.

Aucun élève inscrit à l'ALR n'a le droit de s'absenter de l'école sans en avertir le secrétariat des élèves !

- 6) **Autorisation de prise et de publication d'images d'un mineur**
Pour être en mesure de maintenir à jour un site internet dynamique, respectivement de réaliser des publications internes, il peut s'avérer nécessaire d'y inclure des photographies de nos élèves. Ces images seront exploitées exclusivement dans le cadre scolaire et non-commercial sur le site officiel du lycée, accessible à l'adresse www.alr.lu ou dans une éventuelle publication officielle de l'ALR.

- 7) **En cas d'accident pendant les heures de cours**, une déclaration d'accident doit être remplie pour informer l'assurance accident. Votre enfant **doit** se présenter au secrétariat des élèves pour remplir ladite déclaration dans les meilleurs délais.

Le remboursement des factures peut uniquement être garanti suite à cette déclaration.

Nous nous réservons le droit d'appeler une ambulance en cas d'urgence. Le personnel du lycée n'a pas le droit de donner des médicaments à votre enfant.

- 8) Pendant l'heure de midi, les élèves des classes de 7^e et de 6^e ne sont pas autorisés à quitter l'enceinte du lycée.
- 9) **L'activité de midi** pour les classes de 7^e et de 6^e est obligatoire. La non-participation sera prise en compte comme absence non-excusee sur le bulletin scolaire.
- 10) Tout élève est obligé de respecter le calendrier scolaire. Si, en cas de force majeure, un élève doit prendre un **congé en dehors des vacances scolaires** fixées par le Ministère de l'Éducation Nationale, les parents doivent faire une demande écrite au directeur de l'Attert-Lycée au moins deux semaines avant l'évènement. Le directeur a le droit de refuser une telle demande.

Toute autre absence pendant l'horaire normal du lycée (p.ex. examen de musique, permis de conduire, participation à des tournois etc.) doit être autorisée par la direction du lycée au moins une semaine avant l'évènement.

Une copie de la convocation est obligatoire pour une telle demande auprès de la direction.

Les élèves sont appelés à fixer les leçons dans le cadre du permis de conduire en dehors de l'horaire normal de l'école. Une exception pourra être accordée pour l'examen de conduite sur présentation de la convocation.

- 11) Si, en cas de force majeure ou pour des raisons d'organisation, la classe de votre enfant doit être libérée des cours, vous en êtes informés en direct par **l'envoi d'un message SMS**. Afin que ce système innovateur fonctionne dans votre intérêt et à votre satisfaction, il s'avère indispensable que vous communiquiez votre numéro de portable et tout changement de numéro au secrétariat des élèves.

Frais à prévoir pour la rentrée :

Frais pour acquisition unique d'un cadenas à combinaison personnel pour les casiers d'élève. Les élèves gardent dans la suite leur propre cadenas pour le reste de leur carrière scolaire au ALR.	20€
Pour les classes de 7 ^e , participation aux frais des <i>journées de socialisation</i> en octobre 2024.	40€

Frais à prévoir pour le début du mois de janvier :

Forfait annuel pour les photocopies	
Classes iPad :	25€
Toutes les autres classes de l'ALR :	50€